

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 12 février 2019

Le Conseil Municipal décide :

1. - D'approuver le transfert de la compétence « étude de stratégies globales d'aménagement de bassin versant dépassant le périmètre communautaire » en faveur du syndicat mixte EPTB du Vidourle.
2. - D'approuver l'ajustement des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or au titre des compétences environnementales hors GEMAPI et Aménagement, entretien et gestion des campings intercommunaux.
3. - De solliciter une subvention de 5 000 euros à la DDTM pour permettre de baisser le coût des prestations du Cabinet ALKHOS liés à l'élaboration du R.L.P.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
4. - De prendre acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.
5. - D'approuver l'extension du dispositif du stationnement payant de juin à septembre sur la voirie du secteur de la Motte du Couchant,
- De charger Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération et de l'autoriser à signer tous les actes s'y afférant.
6. - D'approuver la convention de mise à disposition de services entre l'Agglomération du Pays de l'Or et la Ville de La Grande Motte pour l'organisation du repas des aînés 2018.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.
7. - D'approuver le régime des astreintes pour le Service Maintenance et Gardiennage de la Direction des Sports, Evènementiel et Vie associative.
8. - D'autoriser Monsieur le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour l'année 2009.
9. - D'autoriser Monsieur le Maire à recruter, en tant que de besoin, des vacataires pour l'école de musique et les services des sports/tennis pour l'année 2019.
10. D'autoriser la création au tableau des effectifs au Budget principal de la Ville, d'un poste d'Attaché à temps complet,
Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou contractuel relevant du cadre d'emplois des Attachés, catégorie A.
- D'autoriser la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.



LA GRANDE MOTTE

11. – D'autoriser la création d'un emploi de contractuel article 3-3-1°, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet pour assurer la fonction de greenkeeper du Golf de La Grande Motte et exercer notamment les missions suivantes :
 - ✓ Préparation et entretien des terrains de jeu du Golf (tonte, programmation et contrôle de l'irrigation, contrôle des marques de jeu, finitions, aération et sablage des sols de Green, Départs et Fairways, scarification, regarnissage, fertilisation, traitement etc.)
 - Encadrement de l'équipe de jardiniers (organiser et contrôler le travail de 8 jardiniers et 1 apprenti)
 - ✓ Suivi du budget des dépenses liées à l'entretien des parcours de Golf (matériel, installations, travaux, etc.) et gestion des stocks divers.
 - Relation avec les prestataires externes : Assurer le test des fournitures, faire procéder aux analyses des sols, organiser et faire exécuter les travaux occasionnels (drainage, etc.).
12. - D'approuver la mise à disposition d'un agent de l'Agglomération du Pays de l'Or en qualité de collaborateur du cabinet et la convention correspondante,
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et engager la dépense y afférent.
13. - D'approuver la convention de partenariat à passer avec le Lions Club La Grande Motte Montpellier Midi Littoral.
 - D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
 - D'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 euros au Lions Club La Grande Motte-Montpellier-Littoral, pour l'organisation de la manifestation « Les Courses des Pyramides 2019 »
14. - De valider le projet de convention de mutualisation de la collecte des encombrants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Communauté d'Agglomération.
15. - De donner un avis favorable à la sous-occupation du lot 15 d'une superficie totale de 105 m² du complexe Le Forum, sise parcelle cadastrée AH 179 – Quai d'honneur – 34280 LA GRANDE MOTTE par la Société ELLE'S.
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.
16. - De désigner M. Pierre SCHOONEMAN en tant que Représentant des plaisanciers au sein du Conseil D'Exploitation pour la durée résiduelle du mandat.
17. - De solliciter le renouvellement du classement préfectoral de l'Office de Tourisme de La Grande Motte en catégorie 1
 - De valider le dossier de la demande de classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1.
18. - D'autoriser l'inscription des crédits d'investissement suivants :



LA GRANDE MOTTE

Nature des dépenses	imputation budgétaire		Montant
Honoraires sur travaux vestiaires du parc des sports	4121	2031	19 000 €
Honoraires sur travaux club house des tennis	4122	2031	2 000 €
Honoraires sur travaux voirie Courlis Aigrettes	822	2031	8 000 €
logiciel service gestion du domaine public	020	2051	5 000 €
logiciel service Ressources Humaines	020	2051	1 200 €
centrale anti-intrusion tennis	4122	2135	1 500 €
matériel informatique nouveau logiciel gestion du domaine public	020	2183	2 000 €
travaux préau école primaire	212	2313	2 000 €
travaux voirie Courlis Aigrettes	822	2315	270 000 €
construction caveaux cimetière	01	454109	40 000 €
TOTAL			350 700 €

Le montant global des crédits soumis à votre autorisation s'élève à 350.700€ ; ce qui représente 9.38% des crédits en dépenses d'équipement inscrits au budget primitif 2018.

19. - De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 et de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019,
- D'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019.

Vu pour être affiché le 21 février 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte, le 13 février 2019.



Le Maire,
Président de l'Agglomération
du Pays de l'Or

Stéphan ROSSIGNOL
Stéphan ROSSIGNOL